

VILLE DE PONT-SAINTE-MAXENCE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 31 mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle Jules Ferry rue Garnier, sous la présidence de monsieur Arnaud DUMONTIER, maire.

**Etaient présents**

Arnaud DUMONTIER,  
**Maire,**

Eddy SCHWARZ, Marie-Christine MAGNIER, Philippe FIAULT, Monique MARTIN, Bruno VERMEULEN, Françoise DEMAISON, Jean-Pierre REVIERE, Caroline BARRUCAND, François DROUIN.

**Adjoints au maire,**

Alain BAUGEE, Alexis DERACHE, Maryse MARCOLLA, Marie-Christine RIVIERE, Jean-Luc FLOURY, Laëtitia GOURDON, Romain HECQUET, Sonia DEFLANDRE, Christophe MIQUEL, Carine ANDERSON, Michel OUDIN, Didier GASTON, Reynald ROSSIGNOL, Caroline CARON (jusque 20h30).

**Conseillers municipaux.**

**Etaient représentés :**

Valérie POULAIN par Philippe FIAULT, Catherine SCHOCKAERT par Marie-Christine MAGNIER, Sindy DA SILVA par Monique MARTIN, Cyril BATTNER par Alexis DERACHE, Aline CATOIRE par Eddy SCHWARZ, Mohamed YACOUBI par Françoise DEMAISON, Carine ANDERSON par Bruno VERMEULEN, Thierry FIEVEZ par Jean-Pierre REVIERE, Marie-Rosi TAYAMOUTOU par Jean-Luc FLOURY, Elise ZAMBEAUX par Didier GASTON, Caroline CARON (à partir de 20h30) par Reynald ROSSIGNOL.

**Etaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre REVIERE

Date de convocation : 25/03/2021

Date de l'affichage : 25/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 22

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 33

---

## REUNION A HUIS CLOS

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 en cette période de prolongation de l'Etat d'urgence sanitaire et d'assurer la tenue de la réunion du mercredi 31 mars 2021 dans des conditions suffisantes, monsieur le maire a demandé le huis clos.

### **Les règles applicables concernant la tenue des conseils municipaux sans publics**

Le maire a la possibilité de décider en amont du conseil que la réunion se tiendra sans public en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020. Cette décision du maire nécessite d'être indiquée dans la convocation et impose une retransmission en direct de la séance par voie électronique.

A défaut de retransmission par voie électronique, il est également possible au maire le jour de la séance de proposer au conseil une réunion en huis clos en vertu l'article L.2121-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le conseil, sans débat et à la majorité absolue, peut décider de la tenue du huis clos. Les circonstances sanitaires exceptionnelles constituent un motif légitime.

Le conseil municipal a approuvé la tenue de la séance à huis clos compte tenu des circonstances sanitaires exceptionnelles.

---

## ADMINISTRATION GENERALE

### **N°2021-017 : Réunion à huis clos**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **la majorité – 2 abstentions de monsieur Didier GASTON et Elise ZAMBEAUX**

**Article unique :** Approuve la tenue de la séance à huis clos compte tenu des circonstances sanitaires exceptionnelles.

### **N°2021-018 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire au début de chaque séance.

Il peut adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1 :** Décide à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret.

**Article 2 :** Désigne Jean-Pierre REVIERE pour remplir cette fonction.

### **N°2021-019 : Approbation du procès-verbal du 10 février 2021**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Les modifications demandées par Didier GASTON seront portées au prochain Procès-Verbal.**

**Article unique :** Approuve le procès-verbal de la séance du 10 février 2021.

**N°2021-020 : Compte-rendu des décisions du maire prises sur délégations du conseil municipal**

Monsieur le maire a reçu délégation du conseil municipal par délibération n°2020-022 du 10 juin 2020 pour la durée de son mandat de prendre un certain nombre de décisions.

Ces décisions sont signées personnellement par le maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal (article L.2122-23 du CGCT).

La liste des décisions est annexée à la délibération.

Monsieur le maire a l'honneur de rendre compte des décisions prises en application de la délégation accordée et invite le conseil municipal à donner acte de cette communication.

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **Prend acte**

**Article unique** : Le conseil municipal prend acte des décisions dont la liste est jointe au rapport.

**N°2021-021 : Communication du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de l'office public de l'habitat des communes de l'Oise « Oise Habitat »**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **Prend acte**

**Article unique** : Prend acte de la communication des observations définitives de la chambre régionale des comptes et des réponses qui y ont été apportées relatives au contrôle de la gestion de l'office public de l'habitat OISE HABITAT pour les exercices 2013 et suivants.

**N°2021-022 : Renouvellement de la DSP "Fourrière Automobile" - validation du principe de délégation du service public**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1er** : Le conseil municipal valide le principe de délégation du service public de mise en fourrière et garde de véhicules.

**Article 2** : Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

**N°2021-023 : Convention d'adhésion « Petite Ville de Demain »**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le conseil municipal approuve l'adhésion « Petites villes de demain » de la commune.

**Article 2** : Monsieur le maire est autorisé à signer les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

**N°2021-024 : Création de postes non permanents en raison d'un accroissement temporaire d'activité exceptionnelle pour le fonctionnement du centre de vaccination**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1** : Autorise la création de postes non permanents pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité exceptionnelle lié au fonctionnement du centre de vaccination.

**Article 2 :** Ces emplois seront pourvus par le recrutement de vacataires « professionnels de santé » (médecins retraités, infirmiers retraités, internes, étudiants en médecine, étudiants infirmiers, médecins remplaçants ou étudiants avec une licence de remplaçant, infirmiers remplaçants) et de contrat à durée déterminé (salariés, cumul d'emploi...) pour intervenir dans les centres de vaccination tous les jours de la semaine y compris les week-ends le cas échéant.

**Article 3 :** La rémunération est versée conformément aux textes en vigueur.

---

## **URBANISME**

### **N°2021-025 : Cession de la parcelle cadastrée D n°490 p d'une contenance cadastrale de 150 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame CHAUDHRY Osman et Shabine**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1er :** Monsieur le maire est autorisé à signer l'acte de vente du bien cadastré D n° 490p pour une surface de 150 m<sup>2</sup> sis à « Bois de la petite cavée » appartenant à la commune au prix de 2500 € au profit de monsieur et madame CHAUDHRY Osman et Shabine.

**Article 2 :** L'acte notarié relatif à cette opération sera rédigé par Me Laurent NOLLOT, notaire à Pont-Sainte- Maxence.

**Article 3 :** Les frais de notaire et géomètre liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

**Article 4 :** La recette correspondant à la présente décision est inscrite au budget.

**Article 5 :** Monsieur le maire est autorisé à signer tous les documents concernant cette affaire.

---

## **SPORT ET CULTURE**

### **N°2021-026 : Adoption du règlement du concours « Maisons Fleuries » de Pont-Sainte-Maxence**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1er :** Adopte le règlement du concours « Maisons fleuries » annexé.

**Article 2 :** Autorise monsieur le maire à signer tout document y afférent.

---

## **FINANCES**

### **Arrêtés des comptes de gestion 2020 :**

#### **N°2021-027 : Arrêté du compte de gestion 2020 de la ville**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1** : Le compte de gestion 2020 de la ville est arrêté.

**Article 2** : Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents concernant cette affaire.

**N°2021-028 : Arrêté du compte de gestion 2020 du service de l'assainissement**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1** : Le compte de gestion 2020 du service de l'assainissement est arrêté.

**Article 2** : Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents concernant cette affaire.

**N°2021-029 : Arrêté du compte de gestion 2020 du service de distribution de l'eau potable**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1** : Le compte de gestion 2020 du service de distribution de l'eau potable est arrêté.

**Article 2** : Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents concernant cette affaire.

**Arrêtés des comptes administratifs 2020 :**

**N°2021-030 : Arrêté du compte administratif 2020 de la ville**

Entendu l'exposé de madame la présidente, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1** : Constatant les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et reconnaissant la sincérité des restes à réaliser, le conseil municipal arrête le compte administratif 2020 de la ville suivant les résultats figurant au tableau annexé à la présente délibération.

**Article 2** : Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents concernant cette affaire.

**N°2021-031 : Arrêté du compte administratif 2020 du service de l'assainissement**

Entendu l'exposé de madame la présidente, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1** : Constatant les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et reconnaissant la sincérité des restes à réaliser, le conseil municipal arrête le compte administratif 2020 du service de l'assainissement suivant les résultats figurant au tableau annexé à la présente délibération.

**Article 2** : Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents concernant cette affaire.

**N°2021-032 : Arrêté du compte administratif 2020 du service de distribution de l'eau potable**

Entendu l'exposé de madame la présidente, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1 :** Constatant les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et reconnaissant la sincérité des restes à réaliser, le conseil municipal arrête le compte administratif 2020 du service de distribution de l'eau potable suivant les résultats figurant au tableau annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents concernant cette affaire.

**Affectations des résultats des sections de fonctionnement constatés aux comptes administratifs 2020 :**

**N°2021-033 : Affectation des résultats des sections de fonctionnement constatés au compte administratif 2020 de la ville**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1 :** Le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2020 de la ville est affecté conformément au tableau annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents concernant cette affaire.

**N°2021-034 : Affectation des résultats des sections de fonctionnement constatés au compte administratif 2020 du service de l'assainissement**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1 :** Le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2020 du service de l'assainissement est affecté conformément au tableau annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents concernant cette affaire.

**N°2021-035 : Affectation des résultats des sections de fonctionnement constatés au compte administratif 2020 du service de distribution de l'eau potable**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1 :** Le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2020 du service de distribution de l'eau potable est affecté conformément au tableau annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents concernant cette affaire.

**Adoptions des budgets primitifs 2021 :**

**N°2021-036 : Adoption du budget primitif 2021 de la ville**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **à la majorité – 2 abstentions de Didier GASTON et Elise ZAMBEAUX et 2 oppositions de Reynald ROSSIGNOL et de Caroline CARON.**

**Article 1 :** Le budget principal primitif 2021, dont les crédits sont répartis conformément au tableau annexé à la présente délibération, est adopté.

**Article 2 :** Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents concernant cette affaire.

**N°2021-037 : Adoption du budget primitif 2021 du service de l'assainissement**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1 :** Le budget primitif 2021 du service de l'assainissement, dont les crédits sont répartis conformément au tableau annexé à la présente délibération, est adopté.

**Article 2 :** Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents concernant cette affaire.

**N°2021-038 : Adoption du budget primitif 2021 du service de distribution de l'eau potable**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1 :** Le budget primitif 2021 du service de distribution de l'eau potable, dont les crédits sont répartis conformément au tableau annexé à la présente délibération, est adopté.

**Article 2 :** Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents concernant cette affaire.

**N°2021-039 : Fixation du montant de la part communale de la redevance d'assainissement**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1 :** La part communale du tarif de la redevance d'assainissement est fixée à 0,29 € HT par m<sup>3</sup> d'eau assainie pour l'année 2021.

**Article 2 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

**N°2021-040 : Fixation du montant de la part communale de la redevance d'eau potable**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1 :** La part communale du tarif de la redevance d'eau potable est fixée à 0,13 € HT par m<sup>3</sup> d'eau consommée pour l'année 2021.

**Article 2 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

**N°2021-041 : Attribution d'une subvention au CCAS**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1 :** Une subvention de 118 900 € est accordée au Centre Communal d'Action Sociale.

**Article 2 :** La dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget principal 2021.

**Article 3 :** Monsieur le maire est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

**N°2021-042 : Attribution d'une subvention à la RA**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1 :** Une subvention de 27 722.38 € est accordée à la résidence autonomie.

**Article 2 :** La dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 du budget principal 2021.

**Article 3 :** Monsieur le maire est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

**N°2021-043 : Attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **l'unanimité**

**Article 1er :** Dans le cadre de la protection de l'environnement, la ville de Pont-Sainte-Maxence attribue une subvention pour l'achat d'un VAE neuf usage urbain selon la convention telle qu'annexée à la présente.

**Article 2 :** La dépense correspondante est inscrite au chapitre 67 de la section de fonctionnement du budget principal 2021.

**Article 3 :** Monsieur le maire est autorisé à signer la convention et toutes les pièces se rapportant à cette décision.

**N°2021-044 : Vote des taux des deux taxes directes locales**

Entendu l'exposé de monsieur le maire, la décision suivante est adoptée à : **la majorité - 2 oppositions de Reynald ROSSIGNOL et de Caroline CARON.**

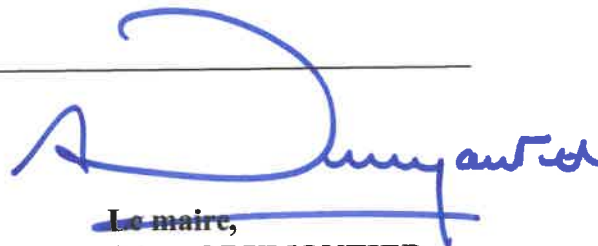
**Article 1 :** Les taux respectifs de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, sont fixés comme suit en 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,21 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 91,56 %

**Article 2 :** Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents concernant cette affaire.

---

**QUESTIONS DIVERSES**



**Le maire,**  
**Arnaud DUMONTIER**